





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-9**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1149036-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE YVES BLANC SUIVIS DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR - KIOSQUE PIZZA DU STADE

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard, Mme HERNANDEZ Muriel

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE YVES BLANC SUIVIS DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR - KIOSQUE PIZZA DU STADE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2017-185 du 10 mai 2017 et n° DL.2018-147 du 13 avril 2018, vous avez adopté une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public, au titre des années 2017 et 2018, concernant le kiosque de petite restauration situé sur le parking de la piscine Yves Blanc, avenue des Déportés de la Résistance Aixoise à Aix-en-Provence.

En effet, le gérant du kiosque de petite restauration, Monsieur Dominique RAVEL avait demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public en raison de la gêne occasionnée à son commerce par les travaux de réhabilitation de la piscine Yves Blanc réalisés par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les travaux susvisés qui devaient se terminer en septembre 2018 sont prolongés jusqu'en janvier 2019 puis débiteront les travaux de réaménagement du parvis de la piscine Yves Blanc, du parking, de l'avenue des Ecoles Militaires et du Rond-Point du RICM. Par conséquent, Monsieur Dominique RAVEL sollicite une prolongation de l'exonération de la redevance jusqu'à la fin des travaux.

Compte-tenu des travaux réalisés et à l'instar des mesures déjà prises par le Conseil Municipal dans des situations similaires, je vous propose, d'appliquer au gérant dudit kiosque une prolongation de l'exonération des droits d'emplacement de octobre 2018 au 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 : prolongation de l'exonération supplémentaire d'un montant de 1 013,27 €, accordé par la délibération n° DL.2018-147 du 13 avril 2018.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : exonération partielle de 90 % soit 7 268,40 € (8 076 € x 90 %). La redevance due après exonération en 2019 s'élèverait donc à 807,60 €.

Si la Ville décide d'exonérer ce commerce, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : 8 281,67 € (1 013,27 € + 7 268,40 €) pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public concernant le commerce susvisé et selon les modalités définies ci-dessus, pour un montant total de **8 281,67 euros du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019.**

DL.2019-9 - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE YVES BLANC
SUIVIS DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR - KIOSQUE PIZZA DU STADE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»